COVID19 - Formation : aménagements des examens et MCCC - précisions

Le 20 avril 2020

Message de Virginie LAVAL, vice-présidente en charge des formations, présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire

A l'intention des personnels de l'université de Poitiers

Madame, monsieur,

Chère collègue, cher collègue,

La Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) s'est réunie jeudi 16 avril matin, afin de délibérer sur les aménagements des examens et des modalités de contrôle des connaissances et de compétences. Les principes généraux vous ont été transmis le jour même par mes soins.

Nous avons reçu postérieurement une mise à jour du « *plan de continuité pédagogique* » du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Cette mise à jour porte notamment sur les questions relatives aux aménagements des examens (cf. fiche MESRI). Le MESRI y rappelle son rôle de tutelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et, au regard de la crise actuelle y ajuste et précise le cadre de l'accréditation et de la délivrance des diplômes nationaux (DEUST, DUT, Licence, Licence pro, Master, Diplôme d'Ingénieur).

Les éléments de ce « *plan de continuité pédagogique* » du Ministère correspondent en très grande majorité à ceux construits avec vos assesseurs à la pédagogie et adoptés par la CFVU. En effet, y est confirmée la priorité accordée aux allégements des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) et la grande diversification des modalités d'organisation des évaluations à distance.

Cependant, il convient de prendre en compte que le Ministère refuse désormais « la *neutralisation pure et simple d'un semestre, (entendu comme sa validation automatique)* ». Suite aux échanges ce jour avec les assesseurs à la pédagogie puis avec les membres de la CVFU, je suis au regret de vous confirmer que l'option envisagée de neutraliser l'intégralité du semestre pair, pour des formations répondant à des conditions strictes, doit être annulée. Vous trouverez en pièce jointe le document relatif aux « principes généraux concernant l'aménagement des examens et des MCCC au sein de l'université de Poitiers », ajusté de cette position ministérielle. Les assesseurs à la pédagogie restent

les interlocuteurs privilégiés pour les équipes pédagogiques pour la mise en œuvre de ces principes généraux.

Si toutefois une formation se trouvait dans l'incapacité de mettre en œuvre les aménagements possibles au sein de l'établissement, une dérogation pourrait être examinée. Pour chaque formation concernée, un rapport circonstancié de la directrice ou du directeur de la composante, détaillant les raisons de la demande doit être adressé au président de l'université, le 30 avril au plus tard. Au regard des risques que cette situation entraînerait en termes d'accréditation nationales des diplômes universitaires concernés, cette dérogation sera soumise à l'examen du Rectorat.

Face à ces évolutions, soyez assurés que l'université de Poitiers met tout en œuvre pour que le principe de bienveillance et notre objectif d'égalité de traitement entre les étudiants d'une même formation restent la priorité. A cet effet, je rappelle la très grande diversité des modalités d'allégement des MCCC (jusqu'à la neutralisation possible d'une UE) et d'organisation des évaluations à distance, y compris la possibilité de leur adaptation pour les étudiants en situation de fracture numérique en particulier et tous les étudiants empêchés en général. Les dispositifs d'aides aux étudiants, mis en place par l'université de Poitiers dès le début du confinement et renforcés significativement dès le 6 avril, restent également actifs et mobilisables, afin de répondre aux difficultés d'ordre social, sanitaire ou numérique (cf. informations en ligne).

En concertation avec vos assesseurs à la pédagogie, je proposerai que soient déterminées à la prochaine réunion de la CFVU les modalités d'organisation de la seconde session. Celles-ci devront être fixées dans des conditions les plus souples possibles, afin de tenir compte de la difficulté de la situation.

Une information sera diffusée ce jour à l'intention des étudiants.

Je remercie les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la pédagogie ainsi que tous les personnels Biatss pour leur investissement permanent au service des étudiants en cette période si difficile.

Bien à vous,

Virginie LAVAL

Vice-Présidente en charge des formations

Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)